

# Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)  
S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €  
SIRET : 518 702 998 00015 R.C.S de Lyon  
FR 86518702998.

## PROPOSITION de MAINTENANCE

(pour bénéficier de la garantie étendue « ASSURE / ADVANCE ou autre, suivant cas, et d'un prêt de machine si besoin!)

### ENTRE LE PRESTATAIRE

SFACS Industrie  
Siège social : 24, Avenue Joannès Masset - bât. 3 – Immeuble IBS – 69009 LYON  
SIRET : 518 702 998 RCS de 69 Lyon

TEL: 09 61 31 16 40  
FAX : 04 86 55 63 01

Mail : [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

**ET LE BENEFICIAIRE** (lire le Client)

**Ets CROS Père et fils**  
**07 DESAIGNES**

**Adresse d'intervention : Idem**

Téléphone : 04 75 06 61 43  
Télécopie : 04



INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	Nb D'HEURES
COMPRESSEUR D'AIR L22-7,5	N°349023 / 0675 ANNEE 2003	MOINS DE 2000 HEURES DE FONCTIONNEMENT/AN

- Des dépannages d'urgence en dehors des horaires d'intervention en regard du chapitre 2.
- REVISION

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

Elle sera révisée annuellement à la date anniversaire de la signature du présent document.

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du forfait ainsi que des fournitures y afférant, est exigible dès la fin des travaux (30J FDM le 15).

## 9. DUREE DE L'OFFRE

La présente proposition est conclue pour une période de **UN AN** à compter de la signature, avec tacite reconduction.

## 10. RESILIATION ANTICIPEE

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception **un mois** avant l'échéance annuelle.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez SFACS, guerre, réquisition, pénurie de marchandise, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de SFACS, rendant l'exécution des engagements impossible ou notablement plus coûteuse, le présent plan de maintenance sera de plein droit suspendu sans formalité et sans que la responsabilité du prestataire puisse être engagée.

En cas de résiliation anticipée, le stock de pièces de rechange restera la propriété du client, la somme restant due éventuellement sera calculée par rapport au prorata « temporis » des pièces de rechange restantes.

- **Facteur de marche : 1/8 ~~2/8~~ ~~3/8~~ autre** (rayer la mention inutile)
- **Calendrier prévisionnel d'intervention :**
- **Nombre d'interventions / Année :** 1

*1 an*

### MAINTENANCE PREVENTIVE

#### EFFECTUEE PAR SFACS A 2000H ( 1ERE VISITE SI MACHINE NEUVE)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT CARTOUCHE FILTRE AIR
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE DU FAISCEAU AIR/HUILE
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION  
(RESSERRAGE DES BORNIER, CONTROLE DES TENSIONS)
- RELEVÉ DES PARAMETRES
- GRAISSAGE MOTEUR

#### EFFECTUEE PAR SFACS A 4000H (ET TOUTES LES 4000 H)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT FILTRE A AIR
- REMPLACEMENT FILTRE SEPARATEUR
- REMPLACEMENT COURROIES
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE CLAPET ANTI-RETOUR
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE FAISCEAU AIR/HUILE
- CONTROLE CLAPET MAINTIEN PRESSION
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- REMPLACEMENT DES MEMBRANES
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION  
(RESSERRAGE DES BORNIER, CONTROLE DES TENSIONS)
- ESSAIS DU COMPRESSEUR
- GRAISSAGE MOTEUR

### GARANTIES

- **MAINTIEN DES GARANTIES CONSTRUCTEUR OU ACCORD DE CELUI-CI /SFACS, SOIT : PIECES STANDARD D'USURE NORMALE = 1 AN**

- 7 -

R.BRET	A.BALAZARD
	06 75 44 57 61

### NOS CONTACTS

**DESTINATAIRE :** M. CROS Pierre

**STE CROS.**

☎ : 04 75 06 61 43

Fax : 04

Mail : cros.pere.fils@wanadoo.fr

### **PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE avec pièces de consommation usuelle**

- FORFAIT 2000H .....279,30 € HT
- 1 KIT 2000 H FA FH À 91,00 € HT
- 1 JERRIKAN 20L HUILE SCWO À 232,00 € HT

- FORFAIT 4000H .....379,05 €
- 1 KIT 2000 H FA FH À 91,00 € HT
- 1 KIT 4000 H SEP À 313,70 € HT
- 1 KIT COURROIES A 36,00 € HT

AU DELA DES HORAIRES CI-DESSUS ET LE SAMEDI :

- FORFAIT 2000H .....418,95 €
- FORFAIT 4000H .....569,25 €

L'HEURE DE DEPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PREVUE DANS LA PRESENTE SERA FACTUREE :

- EN SEMAINE.....42,88 €
- LE SAMEDI.....64,32 €
- LE KM.....0,74 €

CETTE OFFRE N'INCLUT QUE LES PIECES DETACHEES, L'HUILE DITES D'USURE NORMALE

Le forfait visite SFACS est fixé, fonction de la durée prévue et conformément au plan de maintenance ci-dessus, pour un montant de :

.....

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

Fait à Montrigaud le 26 02 2010

le

- 9 -